



GUIDE D'INSCRIPTION AUX CONCOURS DIRECTS D'ENTRÉE EN 2025 À L'ENA

Ce guide est conçu pour expliquer les opérations à accomplir en vue de faire acte de candidature aux concours directs d'accès en 2025 à l'École Nationale d'Administration (ENA).

Il vise les diplômés ivoiriens en quête d'emploi.

I- LES PRÉREQUIS

1. se rendre sur la plateforme unifiée de gestion des concours administratifs FP-ENA ;
2. télécharger l'arrêté d'ouverture des concours de l'ENA ;
3. identifier les concours visés et lire attentivement les conditions de candidature ;
4. s'assurer de remplir les conditions de candidature ;
5. se munir des documents ci-après, scannés au format PDF ou JPG :
 - une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou une copie du Passeport ou une copie de l'Attestation d'Identité délivrée par l'Office National de l'État Civil et de l'Identification (ONECI) en cours de validité ;
 - une copie de l'extrait d'acte de naissance ;
 - une copie de la preuve de l'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
 - une copie du diplôme requis pour le cycle souhaité ou son équivalent avec les homologations éventuelles (attestations d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger et attestations de reconnaissance pour les diplômes nationaux post-BAC autres que le BTS obtenus dans les établissements privés) ;
 - une copie du Baccalauréat de l'Enseignement du second degré ou d'un diplôme admis en équivalence, obligatoire pour tous les cycles, avec les homologations éventuelles (attestation d'équivalence, si le BAC a été obtenu à l'étranger) ;
6. s'enregistrer sur la plateforme en utilisant l'option « démarrer mon inscription » ;
7. renseigner les champs obligatoires et créer son espace candidat à l'aide d'identifiants uniques ;
8. téléverser dans son espace candidat les documents scannés mentionnés au point 5 ;
9. finaliser son inscription.

Nota Bene :

- 1- les candidats non admis des sessions 2022 et 2023 peuvent conserver leur espace candidat en utilisant simplement le numéro de table ou le numéro d'inscription afférent à ladite session. Toutefois, ils devront téléverser à nouveau toutes les pièces exigées ;
- 2- le téléversement des documents énumérés au point 5 peut se faire au cours de l'inscription en ligne ou ultérieurement dans l'espace candidat, dans le respect des délais prévus.

II- LE PAIEMENT EN LIGNE DES FRAIS DE COURS DE PRÉPARATION (10.000 FRANCS CFA) ET DE KIT NUMÉRIQUE (4.000 FRANCS CFA)

1. disposer d'un compte mobile money (Trésor Money, Orange money, MTN momo, Moov money) ou d'un compte WAVE approvisionné ;
 2. se connecter à son espace candidat ;
 3. effectuer le paiement en ligne ;
- NB : les cours de préparation sont obligatoires pour l'ensemble des candidats et payables une fois, quel que soit le nombre de concours présentés.**

III- LE PAIEMENT EN LIGNE DES FRAIS DE CONCOURS (26.500 FRANCS CFA)

1. disposer d'un compte mobile money (Trésor Money, Orange money, MTN momo, Moov money) ou d'un compte WAVE approvisionné ;
2. se connecter à son espace candidat ;
3. sélectionner le cycle souhaité ;
4. effectuer le paiement en ligne ;



5. choisir sa localité de composition et prendre un rendez-vous pour la prise de vue ;
6. imprimer sa fiche de candidature en deux (2) exemplaires au moins.

NB : les frais pour un concours supplémentaire s'élèvent à 15.000 francs CFA (la procédure de paiement est identique).

IV- LA PRISE DE VUE

1. se munir de sa fiche de candidature en deux (2) exemplaires au moins ;
2. se rendre au lieu choisi, conformément à sa date de rendez-vous, pour effectuer sa prise de vue.

NB : la prise de vue peut se faire à l'ENA et dans les Directions Régionales de la Fonction Publique d'Abengourou, d'Abidjan, de Bondoukou, de Bouaké, de Daloa, de Gagnoa, de Korhogo, de Man, de San-Pedro et de Yamoussoukro.

IMPORTANT

- 1- Toutes ces étapes sont obligatoires ;**
- 2- Penser à imprimer et à conserver soigneusement sa ou ses fiches de candidature ainsi que les reçus de paiement ;**
- 3- Il n'y a pas de dépôt de dossiers physiques de candidature à l'inscription ;**
- 4- Ne sont autorisés à prendre part à la première étape (phase de présélection), que les candidats régulièrement inscrits, s'étant acquittés de tous les frais exigés ;**
- 5- Les compositions écrites de la première étape (phase de présélection) se dérouleront dans quatre (04) villes, à savoir Abengourou, Abidjan, Daloa et Yamoussoukro ;**
- 6- À l'issue de la première étape (phase de présélection), les candidats déclarés admissibles produisent un dossier physique constitué de :**
 - ✓ *une fiche de candidature au concours ;*
 - ✓ *un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an ;*
 - ✓ *un extrait de casier judiciaire établi au cours de l'année d'ouverture des concours ;*
 - ✓ *un certificat de nationalité datant de moins de cinq (5) ans ;*
 - ✓ *une (01) copie des diplômes requis pour les cycles validés ou leurs équivalents avec les homologations éventuelles ;*
 - ✓ *une (01) copie du Baccalauréat de l'Enseignement du second degré ou d'un diplôme admis en équivalence avec les homologations éventuelles (**obligatoire pour tous les cycles**) ;*
 - ✓ *un modèle de curriculum vitae renseigné et certifié sincère par le candidat ;*
 - ✓ *une attestation sur l'honneur par laquelle le candidat déclare ne pas être fonctionnaire ;*
 - ✓ *une copie de la preuve de l'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;*
 - ✓ *une enveloppe avec le logo de l'ENA payée à l'Agence Comptable de l'ENA.*
- 7- Ne sont autorisés à prendre part à la deuxième étape (phase d'admissibilité), que les candidats déclarés admissibles après la première étape et ayant déposé un dossier physique de candidature conforme aux dispositions réglementaires en vigueur ;**
- 8- Les compositions écrites de la deuxième étape se dérouleront uniquement à Abidjan ;**
- 9- À l'issue de la deuxième étape, les candidats déclarés admissibles subissent les épreuves orales d'admission ;**
- 10- À l'issue des épreuves orales d'admission, les candidats déclarés admis sont soumis à la visite médicale.**